L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 28 SEPTEMBRE 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. [illegible] rue de Chartres. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

POUR LE CONGRES, [illegible]

Henry A. Bullard.

[illegible]

LE BILL DE M. DOWNS.

Nous voyons avec plaisir que le *Washington Republic*, organe de l'administration, s'occupe [illegible] intéresse profondément la Louisiane. Le *Republic* explique les causes du bill présenté par M. Downs et le recommande [illegible] du Congrès.

[illegible] a été trop souvent désolée par [illegible] le gouvernement fédéral qui [illegible] partie des terres noyées de [illegible] dans leur présent état ne sauraient trouver d'acheteurs, dont venir à notre secours pour prévenir de nouvelles catastrophes [illegible] le profit de ce qui lui appartient. [illegible] contre le projet de [illegible] Les terres noyées de la Louisiane, nous [illegible] pour la plupart au gouvernement fédéral. [illegible] pour tenir [illegible] Voici ce que le *Republic* [illegible] Espérons que le Congrès comprendra la nécessité de protéger [illegible] non-seulement dans l'intérêt de cet Etat, mais dans l'intérêt du gouvernement fédéral.

[illegible] les termes du bill de M. Downs, il s'agirait de donner à la Louisiane une partie des terres noyées qui appartiennent maintenant aux Etats-Unis pour lui permettre d'en effectuer plus tard et lorsqu'elles seront desséchées, le prix de vente à l'acquittement de la dette qu'occasionnera la construction [illegible] Dieu veuille que le Congrès vote ce bill!

LINGOTS MONNAYÉS.

M. Gwin, sénateur de la Californie, a présenté au Congrès un bill dont [illegible] propose d'autoriser le monnayage de [illegible] de la valeur de cent à mille piastres. D'après les termes [illegible] entre les lingots [illegible] et les lingots monnayés [illegible] la différence que la [illegible] de monnaie [illegible] Ainsi un lingot [illegible] pour [illegible] une somme de mille piastres [illegible] Les lingots, au lieu [illegible] de pièces monnayées [illegible]

Le Congrès adoptera probablement le projet de loi de M. Gwin. La Californie pourrait ainsi [illegible] de convertir immédiatement [illegible] Les lingots [illegible]

[illegible] M. Regis de Trobriand, [illegible]

[illegible]

CONGRES.

Sénat, 19 septembre.—M. Pratt demande la prise en considération de son bill relatif à l'enlèvement des esclaves du district de Columbia. La motion est rejetée.

Le Sénat s'occupe du bill des allocations [illegible] et adopte les amendements du comité.

M. Cass propose d'allouer dix mille piastres pour [illegible] les dépenses de l'ambassadeur [illegible] Cette proposition est adoptée par 35 voix contre 12.

Plusieurs autres amendements sont proposés et [illegible] Un amendement de M. Davis porte que le Capitole sera agrandi et affectant [illegible] une somme de deux cent mille piastres est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill des allocations [illegible]

M. Stanton rapporteur du comité naval, recommande d'introduire des réformes dans la marine et d'adopter pour cette branche de service [illegible] plus économique. Cet honorable [illegible] la séance [illegible] et la Chambre s'ajourne.

[illegible]—Le secrétaire d'Etat s'est rendu [illegible] Amin Bey, l'ambassadeur [illegible] compliments [illegible] Le plénipotentiaire musulman a été présenté à un grand nombre de représentants [illegible] et a exprimé à plusieurs reprises le plaisir que lui faisait éprouver l'accueil cordial des Américains. Le Sénat, ayant [illegible] de décider le jour même sur le bill [illegible] civiles et diplomatiques, y a [illegible] une clause allouant une somme de dix mille piastres pour payer les dépenses de l'ambassadeur de [illegible] pendant son séjour aux Etats-Unis.

L'escadre turque.—Une partie de l'escadre turque de la Méditerranée se rendra prochainement aux Etats-Unis. C'est le plus long voyage qu'auront jamais fait les navires du Sultan.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible] Verdict en conséquence.

[illegible]

— Auguste Chavenet et Joseph Bazile accusés [illegible]

Jules Benvenuto [illegible]

Hugh Carroll et Patrick Wade [illegible]

[illegible]

L'Hibernia.—Ce steamer est parti de Boston pour Liverpool, le 18 de ce mois, avec une vingtaine de passagers.

Nassau.—Les journaux de Charleston publient des avis de Nassau jusqu'au 14 courant. Le brick *Wotonoco*, capitaine Michener, parti des Cayes pour New-York avec un chargement de bois de Campêche et de café s'est perdu sur des récifs dans la nuit du 13 courant. Une partie du café a été sauvé et envoyé à Nassau.—La goëlette *General Taylor*, se rendant de Baltimore à la Jamaïque, s'est échouée sur un banc des îles Bahama; elle a pu cependant sortir de sa position périlleuse, grâce au secours du navire *Lusty*, et gagner la Grande Caye.—Le navire *Lehigh*, capt. Stewart, parti de New York pour la Nlle-Orléans avec un assortiment de marchandises, s'est échoué le 30 août à North Bemmies. Cent mille barils de ciment et cinquante tonneaux de charbon qui se trouvaient à bord ont probablement été perdus; le reste de la cargaison a été sauvé en bon état.

Correspondance de l'Abeille

Fort Smith, Arkansas, le 17 septembre 1850.

Monsieur,

Vous me demandez quelques lettres datées du *pays des Sauvages*; je vais tâcher de vous satisfaire. [illegible]

Vous savez que j'habite maintenant Fort Smith. [illegible]

Fort Smith se nommait autrefois Belle Pointe; [illegible] colons de l'Arkansas [illegible]

"Belle Pointe, dit le capitaine Bell dans son journal, [illegible] des Arkansas [illegible]

[illegible]

Belle Pointe, Fort Smith est situé sur la rive droite et méridionale de la Rivière des Arkansas, [illegible] une description [illegible] Pays des Arcansas, novembre 1751.

Cette voie contenait au moment ces habitants, parmi lesquels se trouvent des représentants de presque toutes les parties du monde, excepté l'Asie, des fils de la Vieille et de la Nouvelle Angleterre [illegible] de l'Allemagne [illegible] des Français, des Créoles de la Louisiane, des Chactas, des Cherokees, [illegible]

Les deux plus anciens habitants sont le capitaine Rogers et le colonel Duval.

Le capitaine Rogers tient un hôtel [illegible]

Le colonel Duval, [illegible] de la guerre de 1812. [illegible]

[illegible]

Quoique les [illegible] des Cherokees [illegible]

[illegible] M. Wheeler, le [illegible] Cherokee [illegible]

M. Wheeler se propose de publier dans le *Fort Smith Herald* des détails sur les Indiens parmi lesquels il a vécu et voyagé. Nous engageons vivement les personnes qui désireraient avoir des notions exactes sur les Cherokees, les Chactas, les Carcassés, les Séminoles, les Creeks, à s'abonner à son journal, feuille hebdomadaire, très habilement rédigée et qui ne coûte à ses abonnés déjà nombreux que deux piastres par an. M. Wheeler mérite à plus d'un titre d'être patronné, non seulement par les habitants de l'Arkansas, mais par tous ceux qui s'intéressent à ces races malheureuses que notre civilisation égoïste a si brutalement déshéritées.

Que je regrette, monsieur, de ne pouvoir prolonger mon séjour à quelles études intéressantes je pourrais me livrer! que de précieux documents je parviendrais à recueillir! de quelle riche collection de légendes indiennes j'aurais fait enrichir mes tablettes de voyageur! Mais hélas! je une force cent fois (l'amour des voyages) tend à m'éloigner de la Louisiane, la force centripète de souvenir m'y ramène avec une puissance irrésistible.

L'Ermite de Fort Smith.

L'Emancipation de Bruxelles a publié sur le roi Louis-Philippe un remarquable article dont nous citerons les passages suivants:

"....On s'était habitué à croire que la révolution française avait terminé ses aventures. Elle trouvait en Louis-Philippe un prince dont les lumières, le savoir, le courage tranquille et ferme, dont l'expérience et l'admirable bon sens rappelaient le fondateur de la monarchie constitutionnelle en Angleterre, mais qui, par ses vertus privées et par son ineffable bonté, était bien supérieur à Guillaume d'Orange. Louis-Philippe a été, comme Guillaume III, un grand politique, un bon patriote, un brave et loyal soldat, mais ce n'est pas lui, qui, *ayant le traité de Nimègue dans sa poche*, eût livré bataille au maréchal de Luxembourg, uniquement pour essayer ses talens, et *pour prendre à son aise une petite leçon de stratégie*.

"Ce n'est pas lui qui eût tracé si durement l'Irlande et l'Ecosse, et qui eût assombri l'éclat de ses triomphes par l'épouvantable massacre de Glencoë; non, sans doute. Au nombre des vertus royales de Louis-Philippe, il en est une que respecteront toujours la haine et le fanatisme révolutionnaire; c'est la bonté. A tous les conspirateurs, grands ou petits, Louis-Philippe n'a opposé qu'un inflexible pardon. Il est le plus grand faiseur d'amnisties dont parle l'histoire moderne, c'est lui, en un mot, et non le pompeux charlatan de l'Hôtel-de-Ville qui a aboli la peine de mort en matière politique....

"....L'insurrection de Juillet avait tout désorganisé. Le parti de la résistance légale n'était que l'avant-garde de la révolution. Ce n'était plus ni une question d'hérédité, ni une question de droit qu'il y avait à résoudre en 1830; c'était une question de salut. Le duc d'Orléans fut nommé en vertu de cette loi éternelle et inflexible qu'on appelle la *nécessité*. Il ne fut pas l'héritier légitime de la branche aînée des Bourbons! Il n'a pas posé sur sa tête la couronne que devait porter le duc de Bordeaux!

"Il était le soldat du drapeau tricolore, le volontaire de 1789; il était le brave général de 1792, et il avait immortalisé son nom dans les grandes journées de Valmy et de Jemmapes. Qui eût osé lui conseiller la fuite et l'exil? Pourquoi? Parce que le drapeau tricolore venait de remplacer le drapeau blanc? Mais le drapeau tricolore c'était le drapeau de sa vaillante jeunesse; il l'avait teint de son sang; il l'avait noblement porté de ses mains triomphantes contre les ennemis de la France!

"S'il était le premier gentilhomme de l'Europe, il était aussi un prince libéral, populaire, simple dans ses goûts et dans ses habitudes; il était le professeur de Reichenau; il avait visité les peuples de l'ancien et du nouveau monde avec la modestie d'un pèlerin; il avait supporté la mauvaise fortune, l'exil, les privations et toutes les misères de la vie avec une sérénité de cœur, avec une tranquille indifférence qui eussent fait envie à un stoïcien. Ce n'étaient là ni des vertus d'opposition, ni des vertus de circonstance. Il s'était incliné devant le principe de la souveraineté nationale quand il n'avait rien à demander au peuple; il ne pouvait pas refuser de reconnaître ce principe, quand c'était le peuple qui lui demandait, à lui, de le sauver de l'anarchie.

"Les partisans de la monarchie de 1814 l'accuseront, les uns, d'avoir cédé à un mouvement d'ambition; les autres, d'avoir accepté la couronne à un titre nouveau. L'équitable histoire le justifiera de l'une et de l'autre accusation. Le duc d'Orléans était populaire; il avait le droit de l'être, et il était fait pour l'être. Il n'a jamais songé ni à l'abaissement des Bourbons, ni à sa propre élévation. Mais le jour où il a accepté la royauté, il n'était pas plus libre de la refuser que n'étaient libres de ne pas la lui offrir les députés, les pairs de France, les gardes nationaux, tout ce qu'il y avait de citoyens dévoués à l'ordre et au salut public. Il n'était pas maître non plus de faire ses conditions. Il n'était pas Guillaume de Nassau; il ne gouvernait pas une illustre et une puissante république; il n'avait pas envahi la France en prétendant; il ne commandait pas une armée rangée volontairement sous son drapeau et d'une fidélité éprouvée; il n'avait pas, comme Guillaume, ourdi une vaste conspiration qui lui donnait pour complices les grands personnages de tous les partis, tous les grands seigneurs terriens et toutes les notabilités de son pays. Il était seul sur la brèche, seul, et il avait en face la révolution qui se préparait à donner l'assaut. Le pouvoir légal, qui était resté debout sur les ruines de la monarchie, a proclamé Louis-Philippe l'homme du destin! Il lui a offert la couronne, parce que Louis Philippe était le seul prince qui, par ses antécédents, par ses opinions, par ses talents et par ses vertus, fût capable de défendre la société contre la révolution. Tel a été son titre. Il était honorable et légitime."

X. Y. Z.

GUTTA PERCHA.

A l'occasion du télégraphe sous-marin établi de Douvres au cap Grinez, dans une gaine de gutta percha, le *Daily News* publie l'article suivant:

"Jusqu'en 1844, le nom même de la Gutta-Percha était inconnu au commerce européen. A cette époque là, on en expédia de Singapour deux quintaux à titre d'essai. L'importation de la Gutta-Percha faite dans ce port, s'est élevée, en 1845, à 169 picuis (le picul équivaut à 133 livres 3 quarts),—en 1846, à 5,181; en 1847, à 9,296 picuis. Ainsi, en quatre années et demie, les premières de ce genre de commerce, il a été expédié de Singapour 21,598 piculs de gutta percha évalués à 274,190 dollars (1,370,950 fr.). [illegible] 150 sur le continent européen, 922 aux Etats-Unis; tout le reste est venu en Angleterre.

"Mais le rapide accroissement de ce nouveau commerce ne peut pas donner une idée de l'effet qu'il a produit parmi les habitants de l'Archipel [illegible]

"Immédiatement, le Tamangong, conformément à l'usage de la politique orientale, déclara [illegible]

"Le corps organisé des chasseurs de gomme se répandit comme une nuée de sauterelles [illegible]

[illegible]

"Du 1er janvier au 12 juillet 1848, [illegible] de Gutta-Percha [illegible] 1,27?, de Sumatra, 1,0??, de Batavia, 19, de Bornéo, 55, le prix était d'abord de 8 dollars par picul, il monta ensuite à 24 dollars, et au milieu de 1846, il est retombé à 13 dollars.

"L'extraction causée dans l'archipel a produit de grands ravages dans le règne végétal. Dans l'espace de trois ans et demi, 270,000 arbres à gomme ont été abattus par les chercheurs de gutta-percha."

Après avoir indiqué les diverses manières d'utiliser la guttapercha, le *Daily News* ajoute:

"Le plus beau triomphe de sa carrière, encore si courte, la gutta-percha l'a remporté le jour où le *Goliath* a établi sous la mer un fil de cuivre d'une étendue de trente milles, protégé par la gomme indienne, et destiné à former la ligne électro-télégraphique entre les côtes de France et d'Angleterre.

"L'idée d'adresser une question de Londres à Paris et de recevoir la réponse de Paris à Londres, le tout en moins d'une demi heure, est suffisamment admirable. Mais, s'il est possible d'établir un télégraphe sous-marin de Douvres au cap Grinez, qu'est-ce qui empêcherait d'en établir un jusqu'à Bombay, Madras, Calcutta et Simla! Les autorités de Leadenhall-street et de Cannon Row (compagnies des Indes-Orientales), pourraient ainsi être transformées, malgré la distance, en un gouvernement virtuellement résidant, sans être obligées de bouger de leurs fauteuils."

—Le bâtiment qui doit être affecté à l'exposition universelle de Londres est fort avancé; déjà on s'occupe des dispositions d'intérieur. L'édifice sera tout en fer et en verre. Le bâtiment aura 610 mètres de long, 140 mètres de large et 25 de haut. Il a été entièrement fabriqué dans les ateliers; et n'on a que la peine de poser les pièces sur le terrain même. Il sera entièrement disposé pour le 1er janvier. Les colonnes de fer sont au nombre de 3,220. Il y a 2,244 grandes solives de fer pour soutenir les plafonds, et 1,128 supports plus petits. On emploiera 30 myriamètres (75 lieues) de tringles en fer pour les châssis qui garniront 900,000 pieds carrés de verre. Des galeries de huit mètres de large régneront tout autour de l'édifice. La longueur totale des tables d'exposition sera d'environ 12 kilomètres.

La dépense totale pour la construction et l'entretien de cet immense bâtiment sera de 79,800 livres (1,995,000 francs).

Les drapeaux de chaque nation, placés au sommet de l'édifice, indiqueront l'emplacement de leurs produits dans chaque branche d'industrie; la même indication sera répétée à l'intérieur.

Pour préserver les articles de l'humidité, M. Paxton a imaginé une combinaison ingénieuse: le toit vitré décrit des ondulations séparées par des conduits qui versent l'eau dans les colonnes de support. Il y a ainsi environ 19 kilomètres de gouttières pour tout le bâtiment.

Le comité recevra, jusqu'au 31 octobre, les demandes des exposants et classera leurs produits. Passé ce délai, aucune demande ne sera accueillie. Ce comité a pris des arrangements avec les autorités de Londres pour que les artisans et les campagnards qui voudraient se rendre à l'exposition aient toutes facilités de se loger et de vivre selon leurs moyens. Tous les habitants de Londres ont été, à cet effet, invités à recevoir des étrangers, à la seule condition de faire connaître d'avance aux commissaires de l'exposition la nature et le prix du logement et de la pension qu'ils peuvent fournir. Des registres contenant ces indications ont été établis avec soin et seront communiqués à tous ceux qui le désireront.

ANNONCE

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. HENRY JOHNSON comme candidat pour représenter la Chambre des Représentans le second district congressionnel. Il sera soutenu par tous les démocrates et une majorité des whigs.

Partie de plaisir de Dimanche.

Le magnifique steamer OLIVIA, capitaine J. W. Hoffman, fera une excursion à Mandeville, Lewisburg et Madisonville, dimanche prochain, le 29 septembre. Il partira de l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain, après l'arrivée des chars de huit heures A. M.

A leur retour, les passagers seront rendus à temps pour les chars de sept heures P. M.

On préparera un excellent déjeuner aux poissons pour les personnes qui le désireront. Ce déjeuner est fait par un cuisinier français.

Les personnes qui aiment à jouir des points de vue et qui veulent respirer un air pur et frais ne peuvent faire un voyage plus agréable.

☞ Qu'on se rappelle que le prix du passage n'est que de cinquante cents. 13 sept

☞ Ni le capitaine ni le consignataire de la barque KATE ALICE, ne sont responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire.

P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

28sept

A LOUER—Une maison en briques, située à l'encoignure des rues Prytania et Thalia; on pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins.

28 sept

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—206 caisses en déchargement des navires Kentucky et R. D. Shepherd de Boston. En magasin, un assortiment complet et bien choisi de bottes, souliers et pour le commerce de la Louisiane, à vendre par G. W. DUNBAR, 5, rue des Magasins.

28 sept

FEUILLETON.

EXTRAIT DE LA REVUE DU NOUVEAU MONDE.

Jenny Lind.

PREMIER CONCERT EN AMERIQUE — M. BELLETTI. —M. BENEDICT.

New-York, 12 septembre 1850.

Nous souhaitons la bienvenue à Mlle Lind; —mais non pas comme la foule des badauds si largement exploitée à propos de son arrivée dans le Nouveau Monde. Nous ne sommes point allé saluer de nos hurras sa descente sur nos rivages; nous n'avons adressé au pyroscaphe qui l'apportait, aucune ode dans le goût de celle d'Horace à la nef qui emportait Virgile; nous n'avons point stationné des heures sur le trottoir de Broadway dans l'espoir de voir passer son *ombre lumineuse* sur les rideaux de sa fenêtre: et quand, enfin, il nous a été donné de la rencontrer face à face, nos yeux n'ont pu voir en elle qu'une simple mortelle, et nous ne nous écrions pas avec le poète: *Incessu patuit Dea!* ce qui pourtant ne serait pas d'un mauvais effet dans la circonstance.— Nous souhaitons la bienvenue à Mlle Lind comme un homme dont la vie s'est écoulée dans la pratique et la jouissance des arts; nous lui souhaitons la bienvenue surtout comme un écrivain quelque peu lassé de n'avoir depuis trois ans à portée de sa plume que des talents secondaires à juger, et à qui une célébrité de premier ordre vient comme une bonne fortune offrir un nouveau sujet d'étude, et de nouveaux aperçus à approfondir.

Jusqu'ici dans notre carrière de critique, (pourquoi n'en ferions-nous pas la confession?) nous avons dû subir des influences résultant de la position incertaine encore de notre théâtre Italien; nous avons dû prendre souvent en considération les intérêts d'une entreprise à son début, la nécessité de n'en point compromettre le succès, et nous résigner à une grande indulgence, afin de faciliter les progrès à venir, par des encouragements prodigués au présent avec une générosité plus que bienveillante. Aujourd'hui, grâce à Dieu, nous voici rendus à toute l'intégrité de notre indépendance, et c'est pour nous une satisfaction immense que d'avoir non plus une cause à plaider, mais bien un jugement à porter sans préoccupation accessoire, ni influence d'aucune sorte.

Mlle Lind est née sous une heureuse étoile, et les circonstances ont fait plus pour elle que pour aucun artiste dont nous ayons ouï parler. Elle s'est trouvée tout à point pour sauver la fortune d'un homme célèbre par son savoir-faire, M. Lumley, dont le théâtre, malgré le royal patronage de son nom, eût succombé devant la rivalité de Covent Garden, s'il ne fût parvenu à galvaniser le public et surtout l'aristocratie par des efforts prodigieux aux pieds, avec une habileté consommée, il sut intéresser l'amour-propre national tout entier. En présentant à la consécration Britannique un sujet vierge encore, en lui révélant une réputation écrasée dans les glaces de la Suède, et abandonnée aux applaudissements lointains du théâtre de Berlin, il disait à l'Angleterre: Jusqu'ici des préjugés aveugles ont regardé l'Italie comme le berceau nécessaire de toutes les grandes éducations musicales, et Paris comme la consécration définitive de leur célébrité. Nous n'avons eu ici les bords brumeux de la Tamise qu'à ratifier purement et simplement le verdict de ces deux pays. Il faut sortir de ce rôle secondaire, et créer une illustration qui soit tout entière notre propriété exclusivement, et dans laquelle l'Italie et la France n'aient rien à revendiquer. Il faut prouver enfin au monde que l'Angleterre n'a besoin de personne pour produire une célébrité et que *pour être la Reine du Chant*, on ne peut se passer de tout autre suffrage, quand on a celui de la Grande Bretagne.

M. Lumley consacra tout son génie, tout son temps et des sommes considérables à parfaire son œuvre, et comme la réalisation en était, après tout, admirablement adaptée au caractère de la nation, la fortune du théâtre de la Reine se releva, et la réputation de Mlle Lind se trouva illimitée ainsi d'emblée, en Angleterre, les propositions les plus merveilleuses.

Il en est résulté pour elle, dans le monde artistique, une position à laquelle nous ne connaissons pas d'antécédents, et sa célébrité est demeurée tellement anglaise et prussienne qu'elle n'a point encore été acceptée sans contestation en France et surtout en Italie. Qu'il n'y ait que prévention de la part de ces deux pays, nous ne le saurions préjuger; mais il n'en est pas moins vrai que la malveillance ne peut contester l'Italie de ses préjugés. [illegible] que leur compétence incontestable à durer de plus que tous les autres jamais de leurs droits.

Nous avons entendu ce sujet émettre une opinion qui n'est pas sans justesse, et dont voici le résumé: les premiers à chanter à Vienne. Le goût musical, nous a-t-on dit, est en décadence en Europe, la musique nouvelle de Verdi et des compositeurs de son école [illegible] Les partitions nouvelles aux accessoires, tout le talent de sont centres exclusivement sur les grandes voix qui les mettent en lumière, [illegible] de la scène [illegible] Le public demande des qualités dramatiques d'action [illegible] grande étendue [illegible] voix [illegible] de vrai [illegible] que nous [illegible] chanteurs supérieurs qui occupent la scène [illegible] sans avoir jamais atteint la supériorité savante qui a fait prolonger la carrière glorieuse des Rubini, des Lablache, des Tamburini, etc. En bien! en pareil cas, que gagnerait Mlle Lind à comprometttre la pureté de sa méthode devant un public dont le goût faussé par d'autres habitudes n'a plus les qualités nécessaires à l'appréciation d'un talent de cet ordre?

Il nous est impossible d'entrer ici dans la discussion approfondie de la question, le temps et l'espace nous manquent; mais nous espérons y revenir. Nous ajouterons seulement qu'aux yeux du maestro qui émettait cette opinion, la grande école à laquelle appartiennent les trois artistes que nous venons de citer, était devenue Française, et que ses plus saines traditions se conservaient surtout au Conservatoire de Paris. C'est là un bel hommage rendu à cette institution par un savant professeur étranger.

Quoi qu'il en soit, Mlle Lind a préféré traverser l'Atlantique plutôt que la Manche. Nous sommes assez américain pour l'en remercier, et l'en féliciter aussi, car son étoile ne lui fait point défaut, et en quittant M. Lumley, elle passe aux mains de M. Barnum, le seul homme au monde supérieur en savoir-faire à l'impresario anglais. C'est dire qu'à tout événement, et en tout état de cause, le succès d'argent est certain. Si Mlle Lind donnait à dix fois de sa voix, sa pantoufle à son nouveau directeur, ce serait la pantoufle de Cendrillon, d'où il ferait sortir aussi, des richesses à faire mourir de dépit toutes les fées des contes de Perrault.

Il y aura donc ici, pour Mlle Lind, deux succès bien distincts que, nous l'espérons, elle saura confondre en une seule ovation, le succès populaire et le succès artistique. Le premier n'est pas de notre compétence, et il appartient tout entier à M. Barnum qui sait comment le cultiver dans tout son éclat productif. Des réclames colossales dans tous les journaux des Etats-Unis, les puffs les plus habilement combinés, en ont déjà établi les bases. Le grand empirisme que saura le soutenir par mille auxiliaires tirés des moindres circonstances, des ressources les plus inattendues, et surtout des vertus personnelles de Mlle Lind dont la charité a déjà fait abandon aux malheureux, des prémices de sa fortune en ce pays. Assez d'autres journaux célébreront en chœur l'hymne populaire, pour que nous nous croyions dispensé de nous y joindre, et nous nous bornerons exclusivement à apprécier Mlle Lind comme artiste, abstraction faite de toute autre considération.

La voix de Mlle Lind est un *soprano sfogato*. C'est le genre d'organe qui, jusqu'à ce jour, a obtenu le moins de popularité à New-York, et il appartenait à une si illustre cantatrice d'en faire comprendre tous les mérites à un public qui n'a eu que de l'estime pour Mme Laborde, et de la froideur pour Mlle Bertucca.—Chez Mlle Lind, comme chez Mme Persiani, la qualité la plus saillante est une grande flexibilité et une facilité étonnante de vocalise. Tout l'éclat de son organe se concentre naturellement dans les notes élevées. Les notes basses du médium n'ont point et ne peuvent pas avoir la portée sonore et vibrante qui, parmi nous, ont valu parfois tant d'acclamations à des cantatrices d'un ordre secondaire; mais l'égalité travaillée et limpide de la voix de Mlle Lind, compense, par son charme, l'absence du volume qu'un auditoire étranger aux connaissances musicales pourrait regretter de ne pas trouver en elle dans cette partie de son registre.—Plusieurs fois déjà, nous avons eu l'occasion de nous étendre sur la théorie du son dans les différentes voix de femme, notamment à propos de Mme Bosio, ce qui nous dispense de revenir aujourd'hui sur ce sujet dans un article déjà bien long sans cela.

Nous nous sentons moins à l'aise pour parler du style de Mlle Lind, de façon à faire comprendre exactement notre pensée. En effet, ce style, bien que se rattachant à une grande école, est ici tout particulier à l'artiste, et constitue une originalité qui rend applicable à son chant l'axiome adopté pour les écrivains: "le style est tout l'homme,"—chez Mlle Lind, "le style est toute la femme." Qu'elle nous pardonne donc de dire ici quelques mots seulement de sa personne pour expliquer notre jugement.

Mlle Lind, habituée à compter presque ses jours par des ovations triomphales, fêtée pendant des années par la seule aristocratie qui reste en Europe, objet des témoignages les plus flatteurs de la part de plusieurs têtes couronnées, et saluée partout où elle a passé par l'enthousiasme populaire, Mlle Lind a traversé toutes ces épreuves sans rien y perdre du caractère d'ingénuité naïve qui lui est particulier. Elle est restée, pour tous ceux qui l'approchent, une jeune fille du Nord pleine d'une bonté sans apprêts, et toute exempte de la plus légère affectation. A la juger, sans connaître son nom, vous la prendriez pour une jeune Allemande sortie de quelque petite ville de son pays, plutôt que pour une illustration habituée à la fréquentation des cours et à la publicité des théâtres. Eh bien! telle est sa personne, tel est son chant. Les études approfondies auxquelles elle s'est livrée avec une persévérance consciencieuse ne s'y révèlent que sous les dehors d'une simplicité toute naturelle, et les difficultés ingénieuses de vocalise dans lesquelles elle se joue en souriant, semblent un don merveilleux du ciel, ce qui pourtant n'est point le cas. L'exécution, voilà le grand mérite de Mlle Lind; elle chante avec une netteté parfois toute instrumentale. C'est une flûte mélodieuse, un instrument docile; mais un instrument que le souffle anime et que l'âme ne passionne pas.

M. Bénédict, cet excellent compositeur, ce profond musicien qui l'accompagne, aime à l'appeler la *Jeanne d'Arc* du chant. Le mot nous semble heureux et vrai. Mlle Lind conquiert la victoire et impose l'admiration, mais sous son armure sonore, on sent que le cœur ne parle pas, et que, tout entière aux aspirations idéales de son art, elle ne puise aucune de ses inspirations à la source féconde de tout ce qui donne la vie terrestre. Elle est la harpe éolienne que font vibrer les brises scandinaves, mais sous sa blancheur virginale, elle ne nous dira pas avec le Roi poète: "O! filles de Jérusalem, ne prenez pas garde à moi de ce que je suis brune; c'est que le soleil m'a regardée."

Il en résulte que le style de Mlle Lind, pour être d'une école supérieure conserve cependant quelque chose de distinct qui empêche de la classer d'une manière absolue. Il reste toujours en elle une sorte d'originalité virginale qui ignore l'art de parler aux passions, et qui laisse flotter sur l'ensemble de son chant quelque chose de chaste mais de froid, comme une ceinture de marbre aux rayons de la lune. Ces qualités particulières ne sont-elles pas sur leur vrai théâtre, au milieu des idéalités allemandes, parmi les Scandinaves, ou dans la brume se parent des rêveries d'Ossian? Et ne perdraient-elles pas à se produire dans l'atmosphère du midi, où l'art ne conçoit guères l'idéal que sous l'enveloppe dorée de la vie matérielle? Le chant de Mlle Lind ressemble pour un artiste aux tableaux archaïques des anciennes écoles allemandes. C'est un Luc de Leyde ou un Albert Durer. Il s'y trouve le même dessin et le même but de détails, la même ténuité de formes, la même immatérialité d'expression. Mais je n'y trouve pas le coloris des écoles italiennes; j'y cherche en vain la puissance des contours, je n'y sens pas courir la vie en frissons magnétiques sous une enveloppe "que le soleil a regardée." Donnez-moi le chant qui enivre des filles de la terre, et je vous tiens quitte de la harpe immaculée des séraphins.

Ainsi donc, dans le chant de Mlle Lind, la partie instrumentale domine et efface la partie sentimentale. Cette distinction s'est nettement dessinée dès le premier soir, dans l'effet produit par les différents morceaux qu'elle a chantés. *Le Casta Diva* a été accueilli l'andante surtout assez froidement par le vrai public, le public désintéressé. Dès la répétition, nous aurions pu prévoir à coup sûr ce résultat. La tessiture nous en paraît trop basse pour faire valoir dans tout leur éclat les avantages de la cantatrice. La pureté de sa diction ne répondait pas à l'ampleur sonore et magistrale que le public attendait évidemment dans cette première partie. Aussi, nous exposons nous difficilement que le choix de l'artiste soit tombé pour son morceau de premier début, sur une partie du rôle qui, à Londres, a été jugé le moins favorable de tous ceux qu'elle a abordés—On attendait la de la passion, [illegible] quelque peu désappointé de n'y trouver que de l'exécution. Le duo du *Turco in Italia* a eu plus de succès, ce semble, par suite de raisons analogues, bien que dans cette scène bouffe, la verve italienne, le *vis comica* ait fait défaut à la cantatrice, comme le pathétique dans le morceau précédent. Enfin, le trio pour deux flûtes et soprano composé par Meyerbeer expressément, dit-on, pour Mlle Lind, a décidé l'enthousiasme. Cela devait être. On a trouvé la tout ce qu'on attendait, et au delà, le programme avait assez préparé le public à ne compter que sur des variations merveilleuses et des imitations ou la voix humaine se confondrait avec les deux instruments. La mélodie suédoise "l'Echo" a obtenu un triomphe analogue.

Mlle Lind sait donc désormais quels sont ses plus sûrs moyens de captiver et d'enlever le public américain. Le trio de Meyerbeer démontre qu'elle en a la perfection, son triomphe le plus inattendu, et la perfection suave de sa *messa voce* la manière admirable de transporter son auditoire comme les effets du *pianissimo*, plus encore que l'éclat de ses cabalettes dans le *forte* des *rondos* revenus. Hors de là, le public de New York a toujours témoigné une préférence marquée pour les qualités dramatiques et passionnées, qui n'appartiennent point précisément à Mlle Lind, et pour lesquelles d'une nature différente [illegible] Jamais on n'a brillé de l'âme, par un appel aux ardeurs inconnues aux tropiques, il n'a manqué son effet parmi nous, et vous pourriez dire à nous a toujours semblé que de tous ses artistes, depuis dix ans, celle qui a eu la renommée, la Grisi était celle dont les qualités ensemble étaient plus propres à exciter l'admiration américaine jusqu'au fanatisme.

Nous ne savons si le titre de *Reine du Chant* doit être décerné à Mlle Lind; une époque où la Malibran n'est pas oubliée, et où la Pasta vit encore, et où la fille de Taccinardi chante sur la scène, nous n'oserions rien de pouvoir être le point [illegible] le Rossignol. [illegible] Mlle Lind [illegible]

M. Belletti, qui nous entendions également pour la première fois, nous a fait un plaisir dont nous avons eu [illegible] Excellent musicien, chanteur non moins habile, [illegible] l'intonation [illegible] Son exécution nous paraît aussi irréprochable, et sa facilité de vocaliser [illegible] de son organe, mais encore un [illegible] d'études pratiques auxquelles bien peu d'artistes ont la conscience de se soumettre. Sa voix qui n'a peut-être pas une étendue toute la portée de ceux [illegible] dans son registre, est un timbre plein, et solide [illegible] Les premières mesures de l'air de *Maometto secondo*, [illegible] le chant s'y déploie large et onagris, à notre y est ému et posée comme nous ne sommes pas habitués à l'entendre, surtout en ce pays, et quant au "largo al factotum" la netteté d'expression, la volubilité de diction démontrent avec quelle facilité ce talent vraiment supérieur peut se plier sans déchoir à la verve légère de l'*opera buffa* aussi bien qu'à la grand style de l'*op ra seria*. Voilà donc un artiste qui ne peut manquer de voir grandir encore le beau succès qui a accueilli ses débuts parmi nous, sans le secours de la réclame. Quand on chante comme M. Belletti, quand on est comme lui aussi sûr de ses moyens, on ne peut pas être moins des résultats favorables.

Nous venons de dire en passant un mot de M. Benedict; ce n'est pas assez. Comme compositeur, son ouverture révèle un grand savoir d'harmonie et un bonheur facile de mélodie;—comme pianiste, le grand duo de pianos qu'il a exécuté avec M. Hoffmann, un jeune, homme de la plus haute espérance, nous donne la mesure de mérites que nous espérons bien jouir ailleurs mieux que dans cette vaste rotonde de Castle Garden, où le son de l'instrument s'égare et se perd,—comme chef d'orchestre, il a conduit son monde avec un ensemble et une entente des nuances qui ont fait ressortir même pour le public le plus profane, les grandes beautés de l'ouverture d'Oberon. Sous ce triple rapport, bonne part lui revient dans la moisson d'applaudissements de la soirée où ne doivent pas être oubliés les artistes moins en vue, mais bien méritants de l'orchestre.

En s'adjoignant deux artistes comme MM. Benedict et Belletti, Mlle Lind a fait preuve d'un goût et d'un tact qui ajoutent de puissantes ressources à ses autres moyens de succès; et maintenant finissons par M. Barnum.

M. Barnum est un grand homme, nous le disons sans plaisanterie et le plus sérieusement du monde. Il a élevé le charlatanisme jusqu'au génie; dans sa sphère, il a exploité en grand l'espèce humaine, et il s'est monté si haut sur le dos des bipèdes qu'il a tondus, que si quelqu'un nous le présentait comme le plus profond philosophe d'Amérique, nous n'oserions lui dénier ce titre. Nous ne connaissons personne qui ait plus de droits à mépriser le troupeau de ses semblables parce qu'il n'est personne qui se soit plus moqué d'eux. Aujourd'hui nous nous inclinons devant lui avec reconnaissance, car s'il se moque encore de nous, du moins en amenant Mlle Lind aux Etats-Unis, il a associé ses intérêts particuliers aux plus grands intérêts de l'art. Si cette spéculation grandiose ne répondait pas en tout point aux espérances nouvelles dérivées pour lui des souvenirs de Tom Thumb, un résultat doublement important n'en demeurerait pas moins acquis à la civilisation américaine: d'un côté, par un progrès nouveau et décisif dans le goût musical de la nation, et de l'autre, par un précédent qui désormais trace la route de nos rivages à toutes les célébrités artistiques du monde européen.

Regis de TROBRIAND.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Falcon, Hartstene, pr Chagres.
Navire Union, Davis, pr New-York.
Goëlette Pataalga, Milligan, pr Pensacole.
Goëlette Oregon, Treus, pr Tampico.

—ARRIVÉS.—

Navire Arthur, Talbot, de Newport.
M Howes, Patten, de New-York.
Caledonia, Brander, de Philadelphie.
Hudson, White, de New-York.
Barque Kate & Alice, Low, de Port Vendres.
Brick Balear, Colombe, de la Havane.
Hercules, Berlinger, de Vera Cruz.
Adams Gray, Foote, de la Havane.
Goëlette European, Hoffmeister, de Matagorda.

—STEAMERS.—

Natchez No 2, Leathers, de Vicksburg.
Gipsey Ure, de Bayou Sara.
Duck River, Clark, d'Alexandrie.
Oregon, Hiern, de Mobile.
Fashion, Martin, de la Côte.
Buena-Vista, Lamothe, de St Louis.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]

Niagara, pour New-York .... le 14 Septembre

[D'AMERIQUE.]

Niagara, de New-York .... le 8 Octobre

Mairie de la Nlle-Orléans.

le 27 septembre.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée le 25 octobre 1846—Avis est par le présent donné que le 21 octobre 1850 j'adjugerai, pour l'espace d'une année (à partir du 5 novembre 1850) au plus haut enchérisseur, à mon bureau, à midi précis, le privilége de collecter la taxe sur les pirogues d'huîtres arrivant dans les limites de la Municipalité No Un. Les conditions seront annoncées au moment de la dite vente.

D. CROSSMAN, Maire.

28 sept

Changement de Domicile.

A MILTINBERGER & CO., ont transféré leur bureau au No. 110, rue Commune.

4sept—1m.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 27 SEPTEMBRE 1850.

Les affaires de la semaine qui vient de s'écouler ont été très limitées et ne présentent aucuns faits dignes de fixer notre attention d'une manière particulière. Il existe cependant une certaine apparence d'activité, mais elle ne résulte que des arrivages qui se font et non point des transactions.

La température est toujours très chaude et favorable à la récolte de coton; cependant la somme totale de cette récolte sera loin d'atteindre le chiffre auquel elle a été estimée. Les avis envoyés à Liverpool à cet égard ont fait fléchir le grand marché européen, mais le nôtre ne s'est pas ressenti de l'influence des représentations des agents de Manchester.

COTON.—Arrivées depuis le 20 du courant, 8,941 balles. Expédiés dans le même temps pour Boston, 406 balles—ce qui fait une addition au stock de 8,535 balles, et laisse ce matin y compris tout ce qui est à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 23,737 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1850,		16,612
Arrivé la semaine dernière,	8,941	
Arrivé antérieurement,	8,359	
		17,300
		33,912
Expédié la semaine dernière,	406	
Expédié antérieurement,	9,769	
		10,175
Stock sur place,		23,737

Malgré les avis peu favorables qui nous arrivent de Liverpool, notre marché au coton s'est bien soutenu, cependant un certain désir de vendre, qui est évident chez les détenteurs, a donné lieu à une légère modification dans les prix. Les transactions de la semaine s'élèvent à 4,900 balles, dont 2,000 prises pendant les trois derniers jours. Les opérations se sont divisées entre la France, l'Angleterre et le Nord.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	11	@ 11¼
Ordinaire	12	@ 12¼
Middling	12½	@ 12¾
Good Middling	13	@ —
Middling Fair	13½	@ 13¾
Fair	13¾	@ —
Fully Fair	—	@ —
Good Fair	—	@ —
Good and Fine	—	@ —

TABAC.—Arrivées depuis le 20 du courant, 603 boucauts. Expédiés dans le même temps pour New-York 207 boucauts—Baltimore, 55—Brême, 9—ensemble 331 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires non expédiés, 14,396 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1850,		14,842
Arrivé la semaine dernière,	603	
Arrivé antérieurement,	913	
		1,516
		16,358
Expédié la semaine dernière,	331	
Expédié antérieurement,	2,061	
		2,392
		13,966

La demande de tabac a été assez active cette semaine les ventes comprennent environ 1,300 boucauts, le mystère gardé par certains acheteurs empêche de préciser le montant exact. Voici le détail de quelques transactions qui ont été faites jusqu'à nous: [illegible]

SUCRE.—Ce marché est peu actif, [illegible]

MELASSE.—Cet article est inactif, les quelques lots de reçus qui changent de mains se font à 12 cts le gallon.

FARINE.—Cet article n'a pas varié. Les ventes ont été de [illegible]

CEREALES.—La demande de maïs est modérée [illegible]

CAFE.—La demande cette semaine a été active et les cours sont [illegible]

SEL.—Cet article est [illegible]

RIZ.—Cet article [illegible]

BEURRE ET FROMAGE.—[illegible]

SUIF.—Pas de ventes.

CHANDELLES.—Cet article n'a pas varié. [illegible]

WHISKEY.—La demande est peu active [illegible]

GRAISSE.—La demande a été limitée [illegible]

BŒUF.—Il se fait peu de choses sur ce marché. Le mess vaut $11 50 @ $12 le baril et $6 75 @ $7 le demi baril, et le prime $9 le baril.

PORC.—Ce marché est très plat et à la baisse—mess, $10 @ $10 25—prime, $8 75 @ $9 le baril.

LARD FUMÉ.—Cet article est toujours en faveur; [illegible]

CHAUX.—Nous n'avons pas eu d'arrivages de Thomaston cette semaine; les ventes de seconde main se font à $1 60 @ $1 70 comptant. La chaux de l'Ouest a baissé, elle se vend en gros $1 50 @ $1 62½ cts.

PLOMB ET CHANVRE.—Pas de ventes.

SACS EN PIERRE.—La demande est limitée; quelques lots ont changé de main de 9 à @ 9¼ cts pour les sacs de 2¼ boisseaux.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE.—Il se fait peu de chose sur ces marchés, la toile vaut 13½ @ 13¾ cts la yarde, et la corde 6⅞ @ 7 cts liv.

CHANGE.—La demande est modérée aux anciens cours. Sterlings, 108⅝ @ 109½—Paris 5f 27½ @ 5f 32½—Traites sur New York à 60 jours, 1¼ @ 1½ pour cent d'escompte—Traites à vue, ¼ pour cent d'escompte @ ¼ p. cent de prime.

FRET.—Le seul navire frété cette semaine a été engagé pour Liverpool à 7/16 d. pour du coton. Le cabotage est le même.

Dissolution de Société.

LA société existant entre J. Holz & J. Minvielle, sous la raison de J. Holz & Co., est dissoute dès aujourd'hui par consentement mutuel et pour cause de maladie de la part d'un des associés. M. J. Holz reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et en son propre nom, à partir de ce jour.

JOSEPH HOLZ.

28 sept—3

BONS de la Troisième Municipalité, en sommes de $25 à $50, à vendre par

D. LANATA, No 9, Jefferson

28sept

A VENDRE par D. LANATA, rue Jefferson, No 9.
60 douzaines cravates en soie d'Italie,
300 onces essence de rose, par, de Constantinople. 28 sept

EN débarquement du navire Kate & Alice, de Port Vendre, et à vendre par le soussigné.
700 barriques vin rouge P. Durand, do
100 barils vin Madère do
174 quarts vin Porto doux, do
572 do do blanc 1846, do

P. LONGIS, 47, Vieille Levée

28sept

MIEL, blanc de la Havane en barils et en barriques, à vendre par TROISGROS & Co., 36, Vieille Levée.

28 sept

SUCRE—735 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par TROISGROS & Co., 36, Vieille Levée.

28 sept

CIGARES—20 mille Sevillana, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par TROISGROS & Co., 36, Vieille Levée.

28 sept

TABAC—29 balots Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en déchargement, à vendre par TROISGROS & Co., 36, Vieille Levée.

28 sept

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses sucre blanc, brun et jaune, en déchargement, à vendre par TROISGROS & Co., 36, Vieille Levée.

28 sept

CAFE—171 sacs café de la Havane, prime vert, en déchargement, à vendre par TROISGROS & Co., 36, Vieille Levée.

28 sept

INDIGO—10 surons indigo de Guatemala, en déchargement, à vendre par TROISGROS & CO., 36, Vieille Levée.

28 sept

CIGARES—99,500 cigares de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

28 sept

CIGARRETTES—12 caisses et 4 barils Espanola et Minerva, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

28 sept

EN magasin et récemment importé:
400 caisses vermicelli de Gênes.
400 caisses macaroni de Gênes.
30 blocs de marbre.
3000 carreaux de marbre; 450 caisses H. Sauterne.
500 paniers d'huile Plagniol.
60 caisses fleur d'oranger.
50 do absinthe de Suisse.
50 do do de Bordeaux.
250 caisses vin Château Bellair.
40 do marraschino; 45 do eau verte.
50 do fruits chinois au sirop.
300 livres chocolat d'Italie.
25 barriques vin Blanquefort 1843.
22 do do Château-Margaux 1846.
25 do do ordinaire St Julien Médoc.
10 caisses personnages en porcelaine.
10 balles clous de girofles.
60 kegs tamarin; 75 caisses cerises.
40 quarts cognac, marque Dumaut.
25 huitièmes do do do
A vendre par DOMINIQUE LANATA, Rue Jefferson, Nos 8 et 10.

28sept

Eau de Cologne No. 1.

Par bouteille,	$ 0 75 cts.
Par douzaine,	7 50
Par gallon,	2 50
Par idem de 3 à 5,	2 25

Eau de Cologne No. 2.

Par gallon,	$ 1 50
Par idem de 2 à 5,	1 25

5 sept — 108, rue Royale.

Importation directe.

LE soussigné appelle l'attention des acheteurs sur le magnifique assortiment de marchandises sèches venant d'être déballées au magasin de D. H. HOLMES, Rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine.

Robes moire antique chiné—Satin à la reine
do do do épinglé—Taffetas glacés
do do do Pompadour, soie moirée
do do do velours lisere, florences.
do do do Dames de Chine, satin

Robes moires à l'impératrice; le tout de couleurs différentes.

Satins blancs très riches; damassés, mousselines de laine fantaisie toutes couleurs, cachemires d'Ecosse imprimés, do en couleurs, mérinos do do, cachemires 10/4 et 8/4, barbours unis et dessins; Bage, nouvel article, Valiance imprimée, nouvel article, bas pour dames et enfants de toutes qualités, chaussettes pour hommes et petits garçons, bas et chaussettes d'Allemagne et de France.

GANTS JOUVINS.

Gants pour hommes, femmes, &c. 28 sept

D. BEAUVALET,

Importateur de modes et nouveautés de Paris, a transporté son magasin au No 58, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane.

IL prévient les marchands qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Magnolia, ses nouvelles marchandises consistant en Chapeaux de soie pour dames et enfants. Fleurs artificielles, Rubans, Bonnets, Tulles, Manteaux, Mantelets, Cols, Pèlerines, &c. Il offre toutes ses marchandises à des prix de gros très modérés. 25sept—1m

$100 de recompense.

DANS la nuit du 23 au 24 courant des voleurs se sont introduits dans la chambre à coucher du soussigné, rue de l'Esplanade, No 40, et ont enlevé, entre autres objets

Une montre d'or à répétition, frappant les heures, demies, quarts et minutes, de la fabrique de Montandon, Travers, portant le No 2,267, avec chaîne et clef d'or.

Une montre Lépine, fond émaillé, No 1,32? avec chaîne d'or.

Une bourse de soie blanche très forte, avec anneaux et glands en ivoire épais et jaunâtre: cette bourse contenait, entre autre pièces d'or, un doublon espagnol et une guinée.

Deux broches montées en or, une d'elles contenant le portrait, au daguerréotype, d'un petit enfant, ainsi que plusieurs épingles en or à têtes de grenat et de jais.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera recouvrer ces objets et $50 en plus pour l'arrestation des voleurs.

27 sep—6 J. B. BLACHE.

MAISON D'EXPEDITION de Chagres à Panama et de Panama à San Francisco, ou tout autre port de la Californie.

JOHN HAHN & CO., à San Francisco.
J. WORMS & CO. à Panama.

LES ballots doivent être enveloppes dans du caoutchouc et ne pas excéder 120 livres de poids et 5 pieds cube de dimension, afin de faire avec deux ballots le chargement d'une mule. Ils doivent être adressés au nom de la maison de la Californie, aux soins de

TAYLOR & DEBAUPRE, à Chagres.
J. WORMS & CO. à Panama.

Tous les ballots doivent porter la marque de leurs poids et les frais d'expédition jusqu'à Chagres doivent être payés d'avance.

Nous ne garantissons point les pertes qui peuvent résulter du feu, de l'eau et des vols, chacun doit prendre ses précautions à cet égard en s'adressant aux compagnies d'assurance.

Des avances libérales seront faites sur les marchandises consignées à John Hahn & Co. à San Francisco, ou J. Worms & Co. à Panama.

L. HAAS, Agent, 47, rue Chartres.

27 sept

CHAUX—775 barils chaux fraîche des carrières de marbre du Capt Girardeau, en très bon ordre, débarquant du steamer St-Louis, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 210, rue St Louis au Marais Yard.

7sept—6t

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—4,000 1/2 et 1/4 de boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue R. Guillouf, en débarquement du navire Magnolia, venant du Havre, à vendre par AUG. MOLIER, 30, rue St Louis.

27 sept

FROMAGES.

REÇU directement du Havre par le navire Magnolia—

300 douzaines fromages de Neufchâtel, 50 fromages de Gruyère, 10 douzaines fromage de tête de Maure, 10 meules fromage de Gruyère. A vendre par DUNTZE & IKEN, Enc. Royale et Conti.

27 sept

Marchandises Suisses

PAR le navire Brunswick, du Havre—14 caisses mousselines, unies, imprimées, et à rideaux. Ces marchandises conviennent pour le marché de la ville, et seront vendues en détail. A vendre par H. NOEL & GUIRAUD, rue Royale 103.

27 sept

Veaux cirés

PAR le navire Magnolia—2 caisses veaux cirés, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, rue Royale 103.

27 sept

DRAPS—[illegible] supérieur reçu par le navire [illegible]

[illegible] draps supérieur couleurs assorties, [illegible]

McDOWELL, MILLS & Co, 26 rue Gravier.

27 sept

ALCOOL, [illegible] à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas.

27 sept

CHANDELLES—[illegible] caisses étoiles de Verdun, [illegible] à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas.

27 sept

BŒUF EPICE—50 caisses [illegible]
BŒUF—300 1/2 barils et 30 1/4 do mess Davis [illegible]
LANGUES DE BŒUF—[illegible] Davis & Stagg [illegible]
JAMBONS—175 tierces Duffield, Peabody Hough [illegible] à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas.

27 sept

WHISKEY—300 barils Oliver's extra, en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas.

27 sept

SERRURES françaises non encore assorties, à vendre par LEOPOLD JEANNET, [illegible] 22, rue St-Louis.

27 sept

F. FRYER,

Rue Royale, Encoignure Bienville.

EN VENTE.

Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre
Chapeaux de paille,
Chapeaux d'étoffe, Rubans divers,
Mantelets, par dessus,
Nouveautés, lingerie,
Gants de peau. 24sept

A VENDRE en débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux,

50 caisses de 12 bouteilles FRAISES au jus de J. PANNAT, de la NOUVELLE RECOLTE.
40 caisses framboises au jus, do, do, do.
40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes sardines à l'huile, de Jn. PANNAT, de la NOUVELLE PECHE.
10 caisses HARICOTS AU NATUREL ET PETITS POIS de Jn. PANNAT de la NOUVELLE RECOLTE.

Par LOREILHE & CO., Encoig. Royale et Douane.

24 sept

EN débarquement des navires Graziata et Jenny, de Bordeaux

100 caisses cerises à l'eau-de-vie,
25 do abricots do,
50 barriques vin rouge ordinaire,
50 do do pour familles, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St-Louis.

24 sept

EN magasin et récemment importé—30 caisses de 12 jarres, très beaux pruneaux.
1000 do vins blanc et rouge de divers crus
200 do vins d'Eyquem, rouge et blanc, bouchés à l'émeri.
50 do vin de St Estephe, Eyquem;
120 futailles cognac diverses marques,
30 balles bouchons fins en sacs de 500 bouchons,
300 paniers anisette extra superfine de Chauvet, de Bordeaux;
10 caisses liqueurs superfines de Chauvet do.
60 barils vin blanc Sauterne & Barsac.

A vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St Louis.

24 sept

COGNAC 4ème preuve, au drawback—40 huitièmes cognac 4me preuve, Th. Molletin. 20 quarts do do ayant droit au drawback, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St-Louis.

24 sept

VINS du Rhin—En magasin—50 caisses vins du Rhin, qualités supérieures;
10 do véritable Kirschwasser, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St Louis.

24 sept

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.

RUE ST.-CHARLES, No. 22.

4sept—1m

A LOUER—Une bonne domestique de maison. S'adresser No 22, rue St Louis. 6sept

Changement de Domicile.

Mme CLARET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile

RUE D'ORLEANS, No 74, *Entre Bourbon et Dauphine.*

13sept—3m

GRAND BON MARCHE.

VENTE AU PRIX COUTANT

Chez C. M. SIMPSON,

50, RUE DU CANAL. 10 sept

Thomas Pinet & Co.

ONT transporté leur bureau No 29, rue Conti, entre Chartres et Levée. 12 sept

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme habitué aux affaires de tous les genres et parlant anglais, français et espagnol, désire trouver un emploi, soit dans un magasin ou pour les affaires du dehors. Il donnera les meilleures recommandations. S'adresser à M. Barnes, encoignure Ursulines et Nouvelle Levée. 7 sept

UN homme d'un âge mûr, instituteur breveté de l'Université, exerçant le professorat depuis 25 ans, dont 10 ans à la Louisiane et pouvant fournir les meilleures recommandations, désire trouver un emploi en ville ou près de la ville, dans une famille où on n'exigerait pas l'anglais et où il pourrait rester longtemps.

Sa femme, excellente cuisinière, faisant parfaitement la pâtisserie, désire aussi s'employer dans une bonne maison de la ville ou dans les environs.

Le mari accepterait un emploi de porte-clefs ou de commis dans une maison ou sa femme serait employée dans sa spécialité.

S'adresser à M. Lelièvre, 240, rue Royale, ou à M. Rochereau, rue St-Louis, Nos 17 et 19.

30 août—3pt pis.

DEMANDE DE PLACE—Une Dame française qui vient de perdre son mari, et qui a une enfant de six ans, voudrait trouver une place dans une famille respectable, soit pour soigner les enfants et commencer leur éducation, soit même comme couturière. Elle est parfaitement recommandée.

S'adresser chez J. Dupré, sur la Levée, No 2, entre l'Esplanade et la Rail-Road. 11sept—6f

PERDU.

UN certificat d'action No 648, daté du 15 juin 1839, en faveur de feu Charles Gabriel, pour deux actions de la Banque de Cités de la Nouvelle-Orléans. La personne qui aurait trouvé le dit certificat est priée d'en donner avis à L. S. WHITAKER.

12 sept—6,10pt Avocat d'Adèle Jason, tutrice.

30 BALLES couvertures françaises de toute grandeur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 22, rue de la Douane.

2 sept—1m

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de cette institution commencera mardi 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de remarquables avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.

De nouvelles améliorations ont été faites aux classes et aux cours de récréations, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et un externat.

Pour plus amples informations s'adresser au principal, sur les lieux No 57 et 56, rue Esplanade.

25 sept—3t

Collége des Jésuites,

Encoignure Baronne et Commune.

LES parents sont informés que les PP. Jésuites rouvrent leurs classes le 1er octobre prochain. 20sept—4

DREZ, Chapelier,

57, Exchange Alley, près la Douane,

CHAPEAUX DE TOUS GENRES ET SUR ORDRE.

M. DREZ a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle que son magasin est toujours à Exchange-Alley, 57, près de la Douane, et n'a aucune succursale. 25sept—1m

CHAPEAUX NOUVEAUX

CHAPEAUX NOUVEAUX

Magasins, rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.

NOUS avons reçu par les navires Orlando et Brunswick, du Havre et déballé un immense assortiment de chapeaux en soie.

Chapeaux en feutre de tous genres, chapeaux d'Amazones.

Une très grande variété de chapeaux et casquettes de fantaisie pour enfants.

Le tout de qualités supérieures et manufacturés sous la surveillance de notre associé J. J. Albert.

Nos clients et tous les amateurs de beaux chapeaux sont invités à venir chez nous renouveler leur coiffure, ils n'en auront pas de regrets, car ils trouveront dans nos magasins les chapeaux de formes toutes nouvelles de Paris, du meilleur goût, réunissant beauté, légèreté et solidité.

Nous avons aussi établi à notre maison encoignure Royale et St Louis, UNE MANUFACTURE DE CHAPEAUX DE SOIE, pourvue de tous les ustensiles et matières nécessaires pour arriver à une fabrication aussi parfaite que dans les meilleures manufactures de Paris et New-York.

Les personnes qui ne trouveraient pas dans nos magasins des chapeaux à leur goût, auront la facilité de les faire confectionner à notre manufacture. Nous sommes convaincus que notre Etablissement est désormais installé pour satisfaire amplement aux besoins de la Nouvelle-Orléans, tant pour la vente en détail que pour celle en gros aux marchands de la ville et de la campagne.

25sept—a ALBERT & TRICOU.

Demande de nègres de champs.

LE soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire la roulaison sur une habitation dans la paroisse Iberville, sur le fleuve, prie la personne qui pourrait les lui procurer de se présenter immédiatement à son bureau, No 6, rue St-Louis, entre Chartres et Levée.

21 sep—6 R. BRUGIER.

IMPORTATION DIRECTE.

Magnifique assortiment de marchandises sèches.

LES soussignés reçoivent dans ce moment-ci par les navires Brunswick, Astoria et Empire Queen un grand assortiment de marchandises sèches sur lequel ils appellent l'attention du public:

Mousseline laine en couleur, unie et brodée
Cachemires d'Ecosse do do
Robes de soie noire et en couleur
Cachemires 5/4 couleur et noir
Mérinos français
Mousselines unies pour robes
Grenadine et Bréhat [illegible] couleur
Barège [illegible]
do bien pour robes
Mouchoirs baptiste pour hommes, femmes et enfants, do brodés et dentelles
Entredeux suisse et jaconat
Cravates pour hommes.
Grand assortiment de bas anglais en soie, coton, mérinos, cachemire, pour hommes, femmes et enfants—bas—chaussettes de tous sortes pour hommes
Gants soie, coton et fil pour enfants
Parasols et ombrelles
500 pièces alpacas assorties en couleur et en qualités telles que
Drap d'Orléans, drap de Cobourg
Drap de Grandes, drap de Poplins
Crêpe Royal, Barpour damassé.
Drap Lamma, satin croisé
Coburg satin noir, Coburg broché
Flanelle française à carreaux, rose, bleue et cerise, à l'usage des enfants.
Flanelle rose gaze de Welsh & Rogers.
Tapis de table en drap français
Nappes et serviettes damassées
Grand assortiment de rideaux en dentelle et en mousseline;
Damas soie et laine pour rideaux,
Toile à drap, en toute genre,
Couvertures de laine anglaises et françaises,
Un grand assortiment de couvertures [illegible]
Indiennes américaines, [illegible]
Devants de chemises [illegible]
Aussi un grand assortiment de franges, bordures, et passementeries pour robes et mantelets, des châles cachemire de toutes [illegible]
Mantelets et visites en velours.
Dentelles de laine unies et brodées
Chemises soie et coton pour hommes, femmes et filles, jupons en flanelle [illegible] supérieure, nous assurons [illegible] un grand assortiment de marchandises du pays trop long à mentionner, [illegible] conditions très avantageuses.

Le public est invité à visiter [illegible] avant de décider à acheter ailleurs.

M. K. HAGGERTY & BROTHER,

20sept—12t [illegible] rue du Canal.

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,

27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

RECOIVENT par le steamer "Ohio" et autres arrivages du Nord et d'Europe leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Aussi, Mouseline de laine, Cashmire, Lustrines, Alpacas, Crêpes, Bombazines, [illegible] Satins Duchesse, et velours, [illegible] gants de peau, en soie et en coton.

MOUSSELINES ET BRODERIES.

Mousseline Suisse, jaconats, Bishop Lawn, toile d'Irlande, batiste, mouchoirs, fil et coton.

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

Dentelles laine noire, bonnet unie et à dessins, cols brodés, fichus, pèlerines et manchettes, festons et bandes brodées, cravates et [illegible] Suisse.

ARTICLES POUR MODISTES.

Chapeaux paille anglais [illegible] brodés en couleur et en [illegible] toutes les formes les plus nouvelles, et un assortiment complet de

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

Ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 14 sept—3m

A LOUER—Une maison en briques à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. Pour les conditions s'adresser à X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins.

25sept

Maison et Magasin à Louer

Rue Chartres, No 91.

POSSESSION en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser rue Conti, No 181. 12sept

A LOUER à partir du 1er octobre—Un Magasin avec habitation de gaz et water works, situé rue de Chartres, No 114, entre St Louis et Conti.

S'adresser à J. B. Bleche. 11sept—30

A LOUER.

LES DEUX BELLES RANGEES DE MAISONS en briques et à deux étages, appartenant à Madame de Pontalba, faisant face à la Place d'Armes. La rangée face à la rue St Pierre sera louée à partir du 1er OCTOBRE PROCHAIN, et celle de la rue Ste Anne, à partir du 1er NOVEMBRE.

On ne louera pour ces que les six maisons face à la Levée.

S'adresser de 8 à 10 heures A. M. à J. P. BENJAMIN, 51, rue du Camp.

17 aout—2 m

A vendre en bloc ou par lots,

UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Nott. Pour le prix et les conditions, s'adresser à M. G. Millet, berger et W. A. Nott, et pour les dimensions de la propriété à A. Ducatel, notaire public.

20 aout

MAGASIN A LOUER, rue du Canal, No 118, à côté de la maison Holmes, entre Bourbon et Dauphine. La maison est nouvellement réparée. Possession le 1er octobre prochain. S'adresser No 13, rue St Charles.

18 sept J. ABRAHAMSON.

A LOUER—Une maison (neuve) en bois, à deux étages, avec cuisine basse, cour pavée, hydrant et citerne, très confortable pour une famille.

S'adresser au café face au vieux Bassin, encoignure des rues Toulouse et Tremé. 17sept

A LOUER—Le magasin double en briques vis-à-vis la nouvelle Douane, avant deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman.

S'adresser à P. J. PAVY, LOBIT & CO.

21 sept—30t

CHAPEAUX—250 caisses, comprenant un grand assortiment, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue Douane.

21sept

A VENDRE.

BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 p. 0/0 l'an, à vendre par PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane.

17sept

Bitters—Bitters.

RUE ROYALE, au No. 106, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants:

Par bouteille,	$ 35
" douzaine do	3 50
" gallon,	75
" dame-jeanne, le gallon,	70
" baril,	60

A. BLACHE.

ENCANTEUR,

No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

Eau de vie marque de New-York,
Genièvre de New-York,
Rhum de Harmburg,
Rhum de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.

4 juin—1 an

AVIS.—Vu la mort de Mr Wm. S. Paradise, la société existant autrefois sous la raison Paradise, Lawrason et Co., sera dissoute le 30 courant.

GEO. C. LAWRASON, Exécuteur test. de W. S. PARADISE, décédé.
GEO. C. LAWRASON,
ARNOLD HARRIS.

Société.

LES soussignés continueront les affaires de la maison Paradise, Lawrason & Co, à dater du 1er octobre prochain, sous la raison ARMSTRONG, LAWRASON & CO.

[illegible]
GEO. C. LAWRASON,
ARNOLD HARRIS.

16 sept—30f

A VENDRE en débarquement du navire Orleans, venant du Havre:
11 [illegible] fromage de Gruyère, véritable, de la marque Vacher et Lecoultre.

7 sept N. DUBOUYT, 13, rue Toulouse.

FEU D'ARTIFICE ET CONCERT

Au bénéfice de la Société Allemande de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE 6 octobre à 7 heures et demie du soir, si le temps le permet, il y aura un grand feu D'ARTIFICE et un CONCERT, qui sera donnés au bénéfice de cette société sous la direction de Messrs Catoir, [illegible] de la Première Municipalité, [illegible] cents. On pourra se procurer des billets à l'avance No. 42, rue Toulouse. 23 sept

Savon à détacher, du docteur Leidy.

CE savon enlève toutes espèces de taches sur le drap, laine, coton, soie, [illegible] &c. à vendre par J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

13 sept—15

Mort aux Rats et aux Ravets du Dr. WILSON.

IL suffit d'étendre cette pâte sur de petites tranches de pain ou la suspendre [illegible] à vendre par J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

13 sept—15

TAPIS

NOUS recevons des Tapis imitation de tapisserie et de velours, Tapis de Kriderne, idem impériale, à trois tissus, d'un nouveau goût et superbe. Tapis ingrains superfins et communs, le tout d'un style de choix; Tapis de [illegible] cher, [illegible] fenêtres, &c.

20 pièces paillassons espagnols [illegible] rideaux, &c.

CHITTENDEN & DAMERON,

23sept—6t 26 Chartres et 25 Douane

IMPORTANT POUR TOUT LE MONDE

Le capital considérable dont dispose

THOMAS BRADY

Vient de le mettre à même de se rendre acquéreur du stock d'une grande maison de marchandises sèches du Nord, que des affaires malheureuses ont fait faillir. Les marchandises de ce stock connue sous le nom de

GENERAL DRY GOODS.

Comprennent une valeur de [illegible] huit cent piastres et [illegible] à été vendue pour du comptant [illegible]

THOMAS BRADY

[illegible]

Les articles sont trop nombreux [illegible] variés pour qu'il soit possible de [illegible] un article de journal mais on pourra se faire une idée par l'exemple suivant

MILLE PIECES RUBANS POUR CHAPEAUX

Dont les prix étaient autrefois de [illegible] cts sont maintenant réduits [illegible]

[illegible]

Samedi, 10 août, le magasin No 22, rue de Chartres, sera fermé pour [illegible] et marquer le dit envoi, et [illegible]

LUNDI 12 AOUT

Le tout sera offert en vente au public par THOMAS BRADY, 22, rue de Chartres.

8aout

SARDINES FRAICHES

320 boîtes sardines à l'huile,
1,000 quarts boîtes do do
3,000 demi boîtes do do
175 tiers do do do

En débarquement du navire Jenny, de Bordeaux et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 22, rue de la Douane.

24 sep—15t

PAPIER A ENVELOPPE, Double Couronne, [illegible] papier à enveloppe, Double Couronne, en débarquement de la barque Caroline, et à vendre par BERNARD TURPIN, No 30 Vieille Levée.

24 sep—3

MECHES A LAMPE—50 balles mèches de [illegible] qualité supérieure, en débarquement de la barque Cazotte, et à vendre par BERNARD TURPIN, 30, Vieille Levée.

24 sept

A vendre par le soussigné

EN débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux
100 barriques vin rouge ordinaire
120 barils vin blanc Haut Sauterne
[illegible] barriques do do,

G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

24 sept—1m

A vendre par le soussigné

EN débarquement du brick Jenny—15 douzaines seringues pour hommes.
6 douzaines seringues pour enfants.

G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

24 sept—1m

COGNAC—5 1/2 pipes cognac 1810 J. J. Durand
5 1/2 de do 1846 do.
5 1/2 et 10 1/4 do do 1847 do.
10 1/4 do do 1844 do de Fine champagne,
10 1/4 do do 1845 do do do.
10 1/4 do do 1846 do do do,
40 1/2 et 40 1/4 do do Alex de Montereau,
20 1/4 do do Rochelle,
20 1/2 et 20 1/4 do do A. L. Blevile,
20 1/2 et 20 1/4 do do Jean Louis,
20 1/2 de do J. Giraud

Dans les magasins de la Douane et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

24sept

VINS EN BARRIQUES—50 barriques vins [illegible] (Haut Talence) en magasin et à vendre par J & J TARDOS, Vieille Levée 31

24sept

VINS EN CAISSE—
100 caisses vin rouge Margaux Médoc,
[illegible] do vin blanc, Haut Sauterne 1846.
50 do vin rouge, St Emilion 1844
200 do do St Julien 1846,
do do St Julien Médoc

En magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

24 Sept.

CHAMPAGNE—100 paniers vin de champagne qualité supérieure ordinaire, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

24sept

COGNAC—3 1/2 pipes cognac Otard Dupuy & Co, 1845.
3 1/2 do do do do
3 1/4 do do do 1842
2 1/4 do do do do
10 1/2 do do Cassous fils
5 1/4 do do do do

Dans les magasins de la Douane et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

24sept

FRANKLIN EXCHANGE.

CET Établissement si bien connu du public sous l'administration de Mme L. A. Cartwell, fermé depuis quelque temps pour cause de maladie de la propriétaire, mais il vient d'être pris chez pour un certain nombre d'années, et il sera rouvert SAMEDI prochain, 21 du courant, sous la direction [illegible] servi en LUNCH splendide [illegible] le même soir, à 7 heures et demie.

La Barre est bien pourvue des meilleures sortes de liqueurs, et l'on pense que le prix des boissons sont à CINQ CENTS induira beaucoup de personnes à visiter cet Etablissement, qui ne sera [illegible] beaucoup d'égards.

Les BILLARDS et le jeu de QUILLES seront bien servis.

Les soussignés invitent leurs nombreux amis et le public en général, à venir voir l'ouverture de cet Etablissement, et ils espèrent pouvoir compter sur leur patronage annuel.

BERTRAND COMBE & Co.

2aout—3m

EN magasin pour clore diverses factures:
20 barriques vin vieux Château Margaux
25 barriques vin Léoville,
50 do do ordinaire,
50 barils vin blanc vieux Haut Sauterne,
100 do do bon ordinaire,
400 do vin rouge divers marques et qualités
100 do vin blanc Haut Sauterne
200 caisses absinthe suisse véritable, Ire marque
30 do Kirschenwasser Vouray et Lecoultre
100 1/4 cognac différentes marques et qualités
20 1/8 do do do
15 balles bouchons pointus, de 70,000 chaque
30 mille do surfines régulières,
20 dames-jeannes vides,
10 paniers de guignons d'Angers

N. DUBOUYT, 13, Toulouse.

aout

Changement de domicile

KUSTNER, facteur de pianos, de BARRAS, prévient respectueusement le public qu'il a transporté son magasin au No 65, rue Canal, près de la rue St Charles.

13 sep—1m

Chassaniol et Boulenger,

Encoignure Chartres et Conti

PREVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont reçu par le navire [illegible] du Havre, un grand assortiment d'articles de fantaisie, de parfumerie, coutellerie, quincaillerie, &c, &c, &c.

Ainsi qu'un beau choix de peignes, [illegible] retapper, en caille fondue, [illegible] Rubans satin façonné et unis, [illegible] série en tous genres, chaînes de montres en acier, [illegible] cartes à jouer, papier à lettre et [illegible] N. B. Ils ont toujours en magasin [illegible] New-York et d'Allemagne.

13sept—a Nlle-Orléans, le 12 septembre 1850

15000 LIVRES Chicorée de Chalx par [illegible] qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis à vis le marché du port. De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qui conviennent parfaitement pour désinfecter les fosses.

6 sep—a

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres,

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin, papier glacé, doré, &c., bordures ordinaires et imitation veloutée, paysages, fresques, batailles de l'empire, grande marine, fournées de Paris, &c., &c., ciels de lit, nouveau genre, devants de cheminées, stores, marbres, bois veinés, colonnes, statues, &c. 16 aout—3m

PAPIERS PEINTS.

VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres

RAPPELLE aux personnes qui ont des maisons ou des appartements à tapisser et au public en général, qu'il a constamment un très grand assortiment de papiers de tenture, bordures, ciels de lit, devant de cheminées, &c. &c., et que par chaque arrivage de France il reçoit tout ce qui paraît de nouveau dans ce genre.

Afin de renouveler son stock le plus souvent possible et dans cet espoir la maison Vor. Hebert se contentera des bénéfices les plus minimes en vendant toutes ses marchandises à des prix excessivement réduits; et elle engage les personnes qui ont l'intention de cette assertion de se convaincre par l'expérience. 14aout

LES soussignés ayant acheté le fond du magasin de M. D. B. Macarty, sollicitent le bienveillant patronage du public. Tous leurs efforts tendront à mériter la confiance dont on voudra les honorer.

Ils reçoivent en ce moment du Havre, de Liverpool, de New York, de Boston et de Philadelphie un bel assortiment de marchandises sèches qu'ils offrent à très bas prix.

BILLIEUX & REGGIO, 226, rue Bourbon

15sept—a

A VENDRE en débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux, [illegible] St-Julien [illegible] ordinaire,
25 do do [illegible]
60 barils do do.

N. DUBOUYT, 13, Toulouse.

20 sept

DU VINS—Reçu par le Jenny, de Bordeaux: Bordeaux en 1/2, 1/4 et 1/8 boîtes, nouvelle pêche, petits pois au [illegible] haricots, lamproies, anchois, sardines, [illegible] à l'huile et [illegible] [illegible] de vie, à vendre par DUNTZE & IKEN, Enc. Royale et Conti.

28 sept

CIGARES Figaros et Cabanas légitimes, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

16 sept